



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15 JUL. 2025

ID : 004-250401171-20250708-08_VCC_20250708-DE

Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-08-VCC (06/07/2025)**Objet : Travaux de la commission d'homologation des Villages et Cités de Caractère suite aux visites de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel.**

Le Président rappelle les principales missions de la commission d'homologation conformément à l'article 11 des statuts du SMVCC :

- Veiller à l'adéquation des différents critères issus de la charte de qualité des villages et cités de caractère lors des visites de renouvellement du label pour les communes déjà adhérentes et l'actualisation de leur classement (de 1 à 3 pavés) ainsi que pour des visites d'homologation pour les nouvelles communes candidates à l'adhésion du Syndicat mixte.
- Actualiser le classement des communes qui seront visitées dans une période de 3 ans,
- Assurer le suivi et accompagner la mise en œuvre des démarches de progrès préconisées à l'issue des visites en se tenant à la disposition de chacune d'entre elles

Pour rappel, les membres de la commission d'homologation renouvelée par délibération du 13 mars 2025 sont les suivants,

Membres du SMVCC :

- Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX,
- Collège Département :
Titulaires : Michèle COTTRET, Marcel GOSSA
Suppléants : Michel DALMASSO, Jacques BRES
- Collège des Communes :
Titulaires : Marc PATIMO, Line TILLEMANN,
Suppléants : Laurent PASCAL, Claude ARNAUD, Bernard CAVALLIO

Membres experts :

Personnalités qualifiées respectivement dans les domaines suivants :

- Urbanisme ou paysage : François GONDRAN (DRAC), Laurent CHAIGNE (UDAP 04), Quentin ALBANESE (Architecte à la ville de Marseille) ;
- Patrimoine bâti : Marielle PHILIPPE (Préfète honoraire), Bernard BARTOLINI et/ou Réjane MATTHIEU (Délégation départementale de la Fondation du Patrimoine) ;
- Accueil touristique : Linda OUARGHI (Service promotion de l'Occitane), Florence VITI BERTIN ou un représentant de l'AD04 ;
- Animation culturelle : Céline JOLY ; Pauline OLIVERA.

La commission d'homologation n'a pas de pouvoir délibératif mais propose au Comité syndical les conclusions prises collégialement après les visites. Le label des Villages et Cités de Caractère est attribué pour 3 ans.

Les communes de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel ont obtenu leur homologation en 2022 et ont été revisitées les 24 et 30 juin dernier pour confirmation et obtention d'un classement (pavé) selon les conclusions des membres.

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 et notamment l'article 11 ;

VU la délibération du comité syndical des Villages et Cités de Caractère n° 08-VCC du 15 mars 2025 approuvant le renouvellement des membres de la Commission d'homologation ;

ENTENDU le rapport du Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère proposant les conclusions des travaux de la commission d'homologation suites aux visites des communes de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel ,

LE COMITE SYNDICAL

Délibère favorablement et ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- ⇒ Avis favorable pour la confirmation du Label des Villages et Cités de Caractère aux 3 communes.

La commune de MONTFURON

Obtient l'avis FAVORABLE POUR LE MAINTIEN DE LA LABELLISATION DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE (sans classement) AVEC LES PISTES DE PROGRES ET CONSEILS énoncés

Les communes de SAINT MARTIN DE BROMES et SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE-LINCEL

Obtiennent l'avis FAVORABLE POUR LE MAINTIEN DE LA LABELLISATION DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE avec les encouragements de la Commission d'homologation ainsi qu'un classement avec 1 pavé :

SAINT MARTIN DE BROMES SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE-LINCEL



Le comité syndical ADOPTE A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX